



Journée île morte dans la Fonction publique le 29 octobre :
Enseignants, services de la DEAL, de la Justice, de la Police, des Douanes, des
Impôts, de l'Agriculture... et tous les autres services de l'Etat,
tous ceux qui ont le droit de grève cesseront le travail,
les autres nous rejoindront à la manifestation !

HALTE À LA CONFISCATION DES INDEMNITÉS D'ÉLOIGNEMENT !

Nous avons appris par voie de presse que le gouvernement avait décidé de fiscaliser l'indemnité d'éloignement (I.E.) et l'Indemnité Spéciale d'Eloignement (I.S.E.) dès à présent sur les revenus 2013... et les suivants.

Cette fiscalisation aurait des **conséquences dramatiques pour les personnels** en séjour à Mayotte. Certains verront, si la mesure se confirme, **leurs impôts sur le revenu atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros !** Une telle décision aurait aussi des **répercussions catastrophiques sur l'attractivité de Mayotte, accentuant la pénurie de compétences dans tous les secteurs.** **Les principales victimes de cette mise à mort programmée de la qualité du service public seront les habitants de Mayotte dans leur ensemble.**

Les Indemnités d'éloignement n'ont jamais été prises en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu à Mayotte. Tous les gouvernements s'y sont refusés.

Pourtant, le Ministre des Outre-Mers, V. LUREL, nous a déclaré samedi 19 octobre qu'il « n'y a pas de contrat » entre l'Etat et ses agents affectés en Outre-Mer et que les conditions pouvaient changer dans la mesure où l'Etat avait des besoins financiers nouveaux.

Pouvons-nous avoir encore la moindre confiance en notre employeur ?

La mobilisation de l'Intersyndicale commence cependant à faire bouger les lignes : une réunion interministérielle se tiendra prochainement, afin de décider des « modalités » de mise en œuvre de la fiscalisation des IE et ISE à Mayotte.

Pour un moratoire sur la fiscalisation des Indemnités d'éloignement

**Tous en grève le mardi 29 octobre.
Rendez-vous dès 08h00 place de la
République à Mamoudzou**